

## INTRODUCTION

En application des articles 91 et 112 de la Charte de l'Organisation des États Américains (OEA), j'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale et au Conseil permanent le Rapport annuel 2002-2003. Selon le vœu de la Charte, ce document contient une description des activités de l'OEA et de sa situation financière. Selon les directives émises dans la résolution AG/RES. 331 de 1978, il couvre la période allant du 1<sup>er</sup> mars 2002 au 28 février 2003.

L'introduction du présent Rapport annuel offre une excellente occasion d'examiner les résultats déjà obtenus et les enjeux auxquels nous devons faire face. Il n'y a aucun doute que l'année considérée a eu sa part d'obstacles et de problèmes. Mais l'OEA a apporté une réponse décisive et appropriée aux défis croissants qui se sont présentés. La période écoulée a été témoin de la première application de la Charte démocratique interaméricaine, de l'adoption de la Convention interaméricaine contre le terrorisme (CICTE), du succès de nombreuses missions d'observation des élections, des efforts de facilitation de l'Organisation en vue du règlement des différends frontaliers et de sa coopération dans le dénouement de crises politiques internes.

Aujourd'hui, la présence de l'OEA sur le plan international s'est considérablement renforcée, et les pays reconnaissent l'importance que revêt la scène multilatérale dans les Amériques et les possibilités qu'elle offre. L'OEA est le point de convergence du débat continental et fait actuellement fonction de secrétariat technique et de mémoire institutionnelle du processus des Sommets des Amériques. L'adoption de la Charte démocratique interaméricaine en 2001 a en outre doté l'Organisation de nouveaux mécanismes de promotion et de défense de la démocratie dans toute la région. En reconnaissance de notre conviction démocratique, l'Institut national démocratique (NDI) nous a décerné le prestigieux Prix de la démocratie W. Averell Harriman pour avoir préservé et encouragé les valeurs et les institutions démocratiques dans le Continent américain. Cet Institut a cité les succès remportés par l'OEA en précisant qu'il s'agit de la seule organisation intergouvernementale pour laquelle la démocratie représentative est un but, un principe et une condition d'adhésion.

Du 2 au 4 juin nous nous sommes réunis à la Barbade à l'occasion de la XXXII<sup>e</sup> Session ordinaire de l'Assemblée générale, afin d'envisager les enjeux les plus importants auxquels nous devons faire face: la pauvreté et les problèmes sociaux; la promotion de la démocratie; le terrorisme; la coopération dans le dénouement des crises politiques internes; la promotion des droits de la personne; la conciliation dans les conflits frontaliers; et l'impulsion à donner au libre-échange. L'un des succès fondamentaux de l'Assemblée générale de la Barbade a été l'adoption de la Convention interaméricaine contre le terrorisme, qui a fait de l'OEA le premier organisme international à créer un traité contre le terrorisme depuis les attentats du 11 septembre. Les discussions ont également porté sur les meilleurs moyens de promouvoir et de défendre la démocratie au Venezuela et en Haïti.

La Charte démocratique interaméricaine a été appliquée pour la première fois en raison de la rupture de l'ordre constitutionnel au Venezuela au mois d'avril dernier. Une séance extraordinaire du Conseil permanent a alors été convoquée conformément à l'article 20 de la Charte démocratique interaméricaine. À cette réunion le Conseil permanent m'a chargé d'enquêter sur les événements intervenus les 11 et 12 avril et m'a instamment invité à mener à bien les démarches nécessaires pour rétablir l'ordre constitutionnel dans ce pays. Dans le rapport que j'ai présenté à cette rencontre générale extraordinaire, j'ai souligné la nécessité de faire face à la polarisation dramatique de la société vénézuélienne et j'ai soumis quelques recommandations visant à mettre définitivement fin à

la crise. J'ai ainsi offert l'appui de l'OEA pour établir un dialogue entre les parties et empêcher que ne se reproduisent les événements d'avril.

En raison de l'aggravation de la crise et d'une augmentation considérable de la tension entre le gouvernement et l'opposition, je me suis rendu au Venezuela où, avec l'aide du Centre Carter et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), j'ai donné une impulsion à la création de la Table de négociation et d'accords composée de six représentants du gouvernement et de six représentants de l'opposition. Dans le cadre d'une action sans précédent, en ma qualité de Secrétaire général de l'OEA, je fais fonction de facilitateur depuis novembre 2002, afin de trouver un moyen de négociation directe, d'entente, d'échange d'idées et de présentation de propositions propres à faire déboucher la crise politique que traverse le Venezuela sur une solution définitive.

Au cours de l'année 2002, l'OEA a également poursuivi ses efforts pour résoudre la crise politique qui sévit en Haïti depuis les élections législatives de mai 2000. En mars, après un accord conclu par l'Organisation avec le Gouvernement haïtien, la Mission spéciale de renforcement de la démocratie dans ce pays a été créée, conformément à la résolution 806 du Conseil permanent. Une Commission d'enquête composée de trois juristes des Amériques a aussi été constituée afin d'examiner les circonstances à l'origine des actes de violence perpétrés en Haïti le 17 décembre 2001.

À deux reprises, du 10 au 18 juin et du 5 au 8 juillet 2002, le Secrétariat général adjoint, Luigi Einaudi, a séjourné en Haïti avec le président du Conseil des relations extérieures et de la Communauté (COFCOR) de la CARICOM, le Sénateur Julian R. Hunte, dans le cadre des efforts déployés par l'OEA pour trouver une solution à la crise. Au cours de sa deuxième visite, le Secrétaire général adjoint a eu des entretiens avec le Président Jean-Bertrand Aristide et la coalition d'opposition Convergence démocratique, ce qui fut une rencontre sans précédent depuis l'arrivée au pouvoir du Président Aristide. Le Secrétaire général adjoint a présenté son rapport au Conseil permanent le 11 juillet sur le résultat de la mission OEA/CARICOM. Le Conseil a approuvé postérieurement, soit le 4 septembre 2002, la résolution CP/RES.822, dans laquelle ont été incorporés de nombreux éléments et engagements tracés dans le Projet d'Accord initial. Conformément à la demande présentée dans la résolution CP/RES. 822, le champ d'action de la Mission spéciale en Haïti a été élargi afin d'y inclure les questions critiques de désarmement et de sécurité des élections. Par cette résolution, ont également été fixés les délais de création d'un nouveau Conseil électoral provisoire (CEP) et d'une Commission de garanties électorales et la tenue d'élections législatives et municipales.

Par ailleurs, la Commission d'enquête sur les événements du 17 décembre 2001 a présenté son rapport au Conseil permanent le 1<sup>er</sup> juillet. Celui-ci contient un compte rendu détaillé des circonstances qui ont entouré l'attaque du Palais national et des actes de violence qui ont suivi contre les dirigeants de l'opposition. Il comporte également la recommandation de mettre en accusation toutes les personnes impliquées dans les actes de violence et d'accorder des indemnités équitables à toutes les organisations et individus victimes de ces actes. À moyen terme, la Commission a exhorté le gouvernement à réformer son système judiciaire, ainsi qu'à prendre des mesures concernant la police, les droits de la personne et les moyens de communication, qui permettent de rétablir un climat de confiance et d'entente.

Face aux nouvelles flambées de violence et à l'impasse dans laquelle se trouvaient les négociations, conformément à l'engagement de l'OEA de parvenir à un accord, j'ai nommé en août David Lee, Chef de la mission spéciale de renforcement de la démocratie en Haïti, pour me représenter à titre

spécial en Haïti et j'ai nommé l'Ambassadeur Denneth Modeste, Chef adjoint de cette mission, Directeur du Bureau hors siège en Haïti.

En novembre, en ma qualité de Secrétaire général, j'ai présenté le premier rapport sur la mise en oeuvre de la résolution 822, adoptée par le Conseil permanent le 4 septembre et dans laquelle un appel est lancé à la création d'un Conseil électoral provisoire "autonome, indépendant, crédible et neutre". L'OEA maintient intact son engagement à l'égard d'Haïti et la situation dans ce pays continue d'être un sujet de préoccupation pour l'Organisation. Sans aucun doute, la mise en oeuvre de la résolution 822 est le meilleur moyen de résoudre définitivement la crise.

Dans le cadre des efforts que nous déployons pour jouer un rôle de médiateur dans les problèmes frontaliers, le processus de conciliation du différend territorial opposant le Belize et le Guatemala a pris fin le 30 septembre 2002, après deux années de travail, avec la présentation des propositions des Conciliateurs en faveur d'une solution juste et équitable.

Par ailleurs, nous continuons d'oeuvrer pour la promotion de la démocratie au moyen de nos missions d'observation des élections qui n'ont lieu que sur la demande du pays membre intéressé. Nos efforts dans ce domaine ont fait l'objet d'éloges sur le plan international et mettent en exergue notre engagement de promouvoir la démocratie dans toutes les parties du Continent américain. Sur ce point, il faut aussi rendre hommage aux grands efforts réalisés par les pays qui ont reçu nos missions techniques. Il est manifeste que la démocratie en tant que système politique est assujettie à de graves pressions et sérieuses remises en question, mais nous pouvons affirmer avec beaucoup de fierté que dans toutes les élections pour lesquelles nous avons servi d'observateurs, la transparence et l'attachement aux principes démocratiques ont été entièrement respectés. Des observateurs de l'OEA ont accompagné les citoyens de la Colombie, du Nicaragua, de la République dominicaine, de la Bolivie, de l'Équateur et du Pérou dans l'exercice de leur droit de vote. Il convient aussi de rendre hommage à la collaboration des pays Observateurs auprès de l'OEA qui dans de nombreux cas nous ont fourni les ressources nécessaires pour mener à bien nos missions d'observation.

De même, nous avons achevé l'enquête effectuée en commun avec le Nicaragua, le Panama et la Colombie pour élucider les circonstances qui ont entouré l'exportation et la destination d'un chargement d'armes et de munitions en provenance du Nicaragua qui a abouti entre les mains de paramilitaires colombiens. Conformément à la demande d'enquête présentée par les ministres des affaires étrangères afin d'établir avec certitude les faits et de proposer des mécanismes et procédures visant à empêcher que de telles situations ne se reproduisent à l'avenir, l'ancien diplomate des États-Unis, Morris D. Busby, a été nommé pour coordonner l'enquête. Le rapport final a été remis le 17 janvier 2003.

Nous avons célébré le premier anniversaire de la Charte démocratique interaméricaine par une séance protocolaire du Conseil permanent et une conférence au cours de laquelle les résultats et les succès de cet instrument ont été analysés. La Charte est, indéniablement, le progrès institutionnel le plus important accompli par l'OEA au cours des dix dernières années, et l'exemple le plus clair de l'engagement pris par nos États membres à l'égard de la démocratie. La commémoration de l'anniversaire de cet instrument a été à la hauteur de ce document historique, avec la présence du Président du Pérou, Alejandro Toledo. Le Président Toledo a indiqué que la Charte "nous apporte une conception moderne et intégrale de la démocratie". Nous poursuivrons nos efforts pour assurer que les principes de la Charte démocratique seront appliqués dans tous les pays de la région.

L'Organisation, par l'intermédiaire de l'Unité sur le commerce, continue d'œuvrer assidûment sur les questions d'intégration économique et de politique commerciale dans le Continent américain. En particulier, l'Unité sur le commerce a prêté son assistance technique aux États membres dans le processus de négociation de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) par le biais des réunions des groupes de négociation de la ZLEA, de la Septième Réunion ministérielle du commerce tenue en Équateur et des réunions vice-ministérielles qui ont eu lieu au Venezuela, en République dominicaine et en Équateur. Conformément aux dispositions de l'Assemblée générale tenue à la Barbade, l'Unité poursuit ses activités avec la Commission tripartite composée de l'OEA, de la Banque interaméricaine de développement (BID) et de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes des Nations Unies (CEPALC).

Dans le contexte des activités menées par l'OEA sur le thème de la sécurité continentale, la Troisième Réunion du Comité consultatif créé dans le cadre de la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes (CIFTA) a eu lieu en mai. Au cours de cette rencontre, un appel a été lancé aux États membres et aux organisations invitées pour qu'ils étudient la possibilité de mettre en place un système international permettant une approche uniforme et globale de ce problème. Les délibérations ont fait clairement ressortir la préoccupation commune suscitée par l'aggravation du problème du trafic illicite d'armes, et la nécessité de prendre des mesures d'urgence au niveau des pays avec l'aide de la communauté internationale.

Le Sommet des Amériques, qui a eu lieu à Québec, a attribué un rôle stratégique à notre Organisation pour ce qui a trait au développement des ressources humaines en faisant fond sur les derniers progrès des technologies de l'information et des communications. Compte tenu de l'importance que les États membres accordent à la formation de leurs ressources humaines, nous menons, avec la participation de tous les secteurs du Secrétariat général, une action intense dans ce domaine, dans lequel le Programme de bourses d'études et de perfectionnement, ainsi que le Portail de l'éducation des Amériques, ont rempli une fonction de premier plan. En conséquence, en 2002, nous avons presque quadruplé le nombre des bourses que nous avons octroyées dans le cadre de programmes de formation par rapport à 2001.

Le thème des communications continue de revêtir une importance particulière dans le cadre de l'OEA. En août 2002, la Troisième Réunion ordinaire de l'Assemblée de la Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL) a adopté la résolution CITEL/RES. 33 (III-02) concernant la mise en oeuvre de l'Agenda de la connectivité pour les Amériques. Cette résolution reconnaît l'importance de l'Agenda et du Plan d'action de Quito élaborés par la CITEL, en raison des progrès que représentent les efforts visant à éliminer la fracture numérique dans les Amériques.

Par ailleurs, le 31 mai le Secrétariat général a émis l'Instruction N° 24 concernant la prestation de ses services aux réunions ministérielles liées au processus des Sommets des Amériques. Selon cette instruction, il est chargé des services de secrétariat technique, de conférence et de coordination avec le processus des Sommets, des Réunions ministérielles, ainsi que des organes, mécanismes ou réunions politiques et techniques qui leur servent d'appui. Ainsi s'est trouvé régenté le soutien apporté par le Secrétariat général, par l'intermédiaire de ses services, aux Réunions ministérielles liées à l'exécution des mandats émanés des Sommets des Amériques.

Quant à cette année, elle n'a pas été dépourvue de catastrophes naturelles, qui sont des phénomènes récurrents dans notre Continent. La Commission interaméricaine sur la réduction des catastrophes naturelles s'est réunie plusieurs fois pendant l'année pour accélérer les secours d'urgence dans les

situations créées par des catastrophes naturelles, grâce à l'appui et à la participation active de la BID, de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) et de l'OEA, ainsi qu'à la répartition efficace des tâches entre ces trois institutions. L'OEA a aussi contribué à l'atténuation des effets terribles de ces fléaux par des dons du Fonds interaméricain d'assistance pour situations de crise (FONDEM) et des déclarations de solidarité nombreuses et sincères. En Bolivie, au Costa Rica et en Haïti les inondations ont causé des dizaines de morts et des dommages matériels presque incalculables.

L'année couverte par le présent rapport a prouvé que l'OEA est en mesure de relever les défis qui menacent notre Continent. Malgré les problèmes économiques et les difficultés politiques auxquels ont dû faire face certains pays, aucun État membre n'est tombé dans le piège d'abandonner la démocratie. Nous avons été témoins d'élections libres, justes et transparentes dans plusieurs pays et de la volonté démocratique des peuples des Amériques. Il reste encore beaucoup à faire et les crises que traversent le Venezuela et Haïti nous en donnent une preuve manifeste. Je suis convaincu que la renaissance de la solidarité continentale et l'esprit démocratique contribueront au règlement des difficultés ou conflits présents et futurs. Il nous reste encore un long chemin à parcourir et de nombreux obstacles à surmonter. Nous devons conserver notre engagement intact et continuer d'oeuvrer en faveur de la promotion et de la défense des idéaux de la démocratie et de la liberté ainsi que d'une amélioration de la qualité de vie de tous les citoyens de notre Continent.

César Gaviria  
Secrétaire général